



Travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond

Avenant n°1 au marché F20007

ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n°xxxxxx du Bureau du xx/xx/xxxx,

ET D'AUTRE PART

L'entreprise SARL JEROME DURAND MENUISERIE SAVOISIENNE, 657 route des Chênes ZA de Terre Neuve – 73200 Gilly sur Isère, représentée par M. Jérôme DURAND, gérant,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le marché de travaux notifié le 12/02/2020 à l'entreprise SARL JEROME DURAND MENUISERIE SAVOISIENNE a pour objet la réalisation des travaux relatifs au lot n°6 « Menuiseries intérieures » de l'opération de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier, qui ont fait l'objet de prix nouveaux :

- FTM n°33 : Ajout d'une porte de dégagement annexe pour le poste caisse (devis n°6206.01.21)
434.20 €HT
- FTM n°52 : Modification de la banque d'accueil (devis n°DE6302)
907.39 €HT
- FTM n°54 : Modifications bloc-porte, vitrines d'affichage, trappes de visites et signalétique (devis n°DE6316.02)
829.44 €HT

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 2 171.03 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 8.31 %.

ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ

L'article 5 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	26 109.98 €HT
Montant de l'avenant n°1	2 171.03 €HT
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	28 281.01 €HT + 8.31 %

ARTICLE 4 – DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution reste inchangé.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le titulaire du marché

Pour SARL JEROME DURAND MENUISERIE
SAVOISIENNE
Le gérant

Pour Grand Chambéry

Le Vice-Président chargé des bâtiments, du
patrimoine, des voiries et des infrastructures

M. Jérôme DURAND

M. Michel DYEN